

Vers le « zéro pesticide »

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte interdit à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics, l'usage des pesticides dans les espaces verts publics et la vente en libre-service aux particuliers. Les pesticides chimiques sont désormais délivrés aux particuliers suite à un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié.
- À compter du 1^{er} septembre 2018 : interdiction de la plupart des néonicotinoïdes (classe de produits toxiques employée comme insecticides agissant sur le système nerveux central des insectes) pour l'ensemble des cultures agricoles, quels que soient les usages : pulvérisation, traitement des sols ou enrobage de semences et interdiction totale à partir 1^{er} juillet 2020.
- À compter du 1^{er} janvier 2019, l'interdiction d'usage des pesticides sera généralisée aux particuliers. Il est donc nécessaire de faire connaître aux collectivités et aux particuliers l'interdiction actuelle et préparer l'entrée en vigueur du 1^{er} janvier 2019.

Interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires les plus dangereux par les jardiniers amateurs. A cette date, seuls les produits de bio-contrôle, les produits à faible risque et les produits utilisables en agriculture biologique pourront être utilisés par les jardiniers amateurs. Toutes les autres ventes seront interdites.

Les jardiniers amateurs n'ont jamais été formés dans leur grande majorité à utiliser des produits chimiques. La plupart ne prennent pas les précautions nécessaires pour se protéger, au moment du traitement ou après, par méconnaissance des risques de contamination. Pourtant, certains produits peuvent être dangereux, comme le démontre le classement du glyphosate (substance active du Round Up de Monsanto) comme « cancérigène possible » par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC).

Source : Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Nous invitons nos jardiniers à appliquer, dès maintenant, la législation zéro pesticide.